



Association Enfance & Maladies Orphelines

(AEMO)

LES BUTS

1. Informer le public sur la problématique des maladies rares.
2. Soutenir toutes démarches ou actions liées aux maladies rares.
3. Soutenir financièrement les familles.
4. Implication et organisation.

SOUTIEN AUX FAMILLES

- Les aides mensuelles



LES AIDES PONCTUELLES

Remboursement médicaments.
des frais de garde.
des cours de langage des signes.
Participation au logement lors
d'hospitalisation.
Frais dentaires, frais de lunettes...

ORGANISATION ET IMPLICATION

- L'écoute
- Intégration
- Baptême de l'air
- First Step

CONCLUSION

- L'utilité des associations
- Pour plus d'informations consultez le site:
 - www.aemo.ch
 - Tél. 024 473 20 10
 - info@aemo.ch

